

COMMUNIQUE DE PRESSE – 12 DECEMBRE 2011

**La gestion de l'eau pour l'agriculture
est une question à partager avec la société**

La Sauvegarde de l'Anjou, fédération départementale de Maine-et-Loire de protection de l'environnement (mouvement France Nature Environnement), réagit au plan de bataille anti-sécheresse de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire, tel que présenté dans l'article de Ouest France du 8 décembre 2011. Invitée le 7 décembre à sa présentation publique, elle y a exposé ses nombreuses critiques d'un plan élaboré exclusivement par la Chambre d'Agriculture, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs.

Plutôt que l'exercice dirigé de communication par une partie de la profession agricole, il eût été souhaitable que soient synthétisés les éléments d'une analyse contradictoire du sujet.

La Sauvegarde de l'Anjou tient donc à rappeler les principaux éléments de sa position.

Sur le contenu du plan, l'association relève avec satisfaction que le premier volet porte bien sur une sécurisation stratégique des exploitations, par la promotion d'une évolution des systèmes de cultures, expérimentée avec succès sur la ferme départementale des Trinottières depuis déjà de nombreuses années. Elle insiste néanmoins pour que soient précisées les modalités et les délais de leur systématisation à un grand nombre d'exploitations du Maine-et-Loire.

Le second volet, qui met en avant la généralisation de retenues d'irrigation, notamment dans les zones humides, suscite par contre de fortes inquiétudes pour l'association.

D'abord, la création de retenues est-elle bien le dernier maillon d'une chaîne stratégique de la gestion de l'eau, dont la priorité doit être un usage économe et efficient d'une ressource rare? Dans quelle mesure le plan des agriculteurs du Maine-et-Loire est-il cohérent avec les préconisations du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), adopté en juillet 2011, qui prévoit pour tous les usages une économie de 20% de l'eau prélevée d'ici 2020 et précise que "le recours au stockage doit être conditionné à la mise en œuvre de mesures d'optimisation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau"?

Ensuite, ce plan ne doit pas se faire au détriment des milieux aquatiques et doit donc s'inscrire dans l'approche stratégique que constituent les SAGE, planifications élaborées à une échelle cohérente (bassin versant ou nappe d'eau souterraine) avec toutes les parties prenantes de la société.

Une des priorités de l'Etat pour cette stratégie de gestion agricole de l'eau serait de veiller à ce que l'élaboration de ces schémas de gestion, qu'il aura à approuver, progresse sans attermolement, afin de retrouver des rivières plus naturelles. Il lui appartient de veiller particulièrement à ce que chaque dossier individuel soit compatible avec les préconisations retenues. Par ailleurs, la Sauvegarde de l'Anjou rappelle que le Préfet de Maine-et-Loire doit lancer rapidement, comme il s'y était engagé cet été, une amélioration de son dispositif réglementaire de gestion des sécheresses, notamment en l'élargissant aux prélèvements dans les eaux souterraines.

Ceci est particulièrement attendu pour le bassin de l'Authion, système le plus artificialisé et déséquilibré du département, où plus de 17 millions d'euros d'argent public en faveur de l'irrigation intensive ont été investis récemment mais où l'installation d'un organisme unique de gestion collective, qui en 2009 conditionnait la régularisation juridique des prélèvements en Loire, n'est toujours pas réalisée !!!

Elle demande que ce second volet précise bien les conditions d'une minimisation des impacts des retenues sur l'environnement. En effet :

- Prélever en période de hautes eaux, à la place des prélèvements antérieurs faits en basses eaux dans les rivières ou dans les nappes, ne doit pas conduire à des prélèvements supplémentaires mais doit être obligatoirement "en substitution" à d'autres modes de prélèvement, en particulier de ceux néfastes pour les milieux (forage dans une ressource destinée à l'eau potable par exemple) .

- Les bassins de réserve, pour stocker cette eau hivernale, doivent se situer en dehors des cours d'eau, ils doivent respecter les zones humides qui sont en régression, depuis des décennies, et qui souffriront, elles aussi, du changement climatique.
- Pour alimenter ces réserves, le prélèvement ne doit pas pénaliser les débits pour que les ruisseaux et les rivières restent vivants. L'impact cumulé des réserves sur un même milieu aquatique doit pouvoir être apprécié, le Maine-et-Loire accusant sur ce point un déficit de connaissance qu'il convient de rattraper.

En troisième lieu, la question des financements est essentielle puisque la présentation publique de ce plan s'est comme de coutume accompagnée d'une demande d'augmentation des subventions publiques !

Rappelons que des subventions publiques massives ont déjà été apportées au soutien de l'irrigation depuis des années et qu'une circulaire prévoit encore la possibilité d'un subventionnement à 75% des retenues de substitution. Mais, dans le même temps, la FNSEA s'oppose à tout renchérissement des redevances d'irrigation, alors que par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les agriculteurs reçoivent deux fois plus d'aides qu'ils ne versent de redevances.

Le subventionnement massif de l'irrigation peut conduire à une surestimation des besoins de stockage, la sécurité de la production qu'autorisent les retenues en années sèches conduisant également à des augmentations de rendement et donc de revenus les autres années.

La responsabilisation de la production agricole face à la gestion de l'eau doit impérativement passer également par des mécanismes économiques plus équitables et incitatifs. Il est trop facile d'investir avec l'argent des autres ! La Sauvegarde de l'Anjou demande de façon prioritaire qu'un bilan précis des financements publics pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du Maine-et-Loire soit réalisé, qu'ils proviennent du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau ou d'un programme ad hoc (PDRH, PVE... etc).

Ce plan de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire s'inscrit de façon opportuniste dans le sillage immédiat d'un plan national d'adaptation de la gestion de l'eau en agriculture (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-d-adaptation-de-la-gestion.html>) très contestable. Ce dernier prévoit en effet un financement public 3 fois supérieur pour les retenues que pour l'adaptation des cultures et un allègement scandaleux des procédures réglementaires.

Face à ces plans corporatistes, la Sauvegarde de l'Anjou souhaite que le dialogue s'amorce véritablement entre toutes les composantes de l'agriculture et de la société pour gérer l'eau de façon équilibrée entre l'ensemble des usagers, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques, afin d'améliorer vraiment notre résilience collective aux effets du changement climatique.

Contacts : Yves LEPAGE (06 88 81 16 27) ou Florence DENIER-PASQUIER (06 07 96 38 19)